

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Mai 2019 : les ventes de 14 des 15 genres de véhicules sont en hausse

En mai 2019, 13 392 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 10,7 % par rapport à mai 2018. Il s'agit de la cinquième augmentation d'affilée. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont progressé de 7,2 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 2,8 %, ont représenté 56 % des immatriculations du mois de mai. Les acquisitions de motorisations essence (+ 6 %), hybrides (+ 18 %) et électriques (+ 22 %) ont été bien orientées. Le recul des ventes de modèles diesel s'est poursuivi (- 5 %).

Les immatriculations des quatorze autres segments de véhicules ont été très dynamiques. Douze d'entre-eux ont connu une croissance à deux chiffres par rapport à mai 2018. Le seul marché en recul a été celui des machines agricoles (hors tracteurs) qui, après neuf hausses mensuelles consécutives, s'est tassé d'1,5 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Mai 2019

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 907	1 471	496	1 123	1 479	7 476
Cyclomoteur	194	91	18	56	170	529
Motocycle	323	193	67	145	177	905
Voiturette	22	12	7	16	15	72
Remorque légère et caravane	200	112	64	73	104	553
VASP léger	428	169	54	91	190	932
Autobus et autocar	5	6	-	1	1	13
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	625	384	93	222	268	1 592
Camion	40	31	6	28	38	143
Tracteur routier	80	59	34	9	116	298
Semi-remorque	57	18	33	20	29	157
Remorque lourde	5	3	1	11	3	23
VASP lourd	15	13	7	3	8	46
Tracteur agricole	81	98	62	63	87	391
Engin agricole (autre que tracteur)	55	70	45	33	59	262
Ensemble	5 037	2 730	987	1 894	2 744	13 392

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs en mai 2019, est diffusé avec un mois de retard par rapport au calendrier habituel. Ce report est la conséquence d'une succession de dysfonctionnements, en voie d'être résolus, au sein de la base de production du service de la donnée et des études statistiques (SDES).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

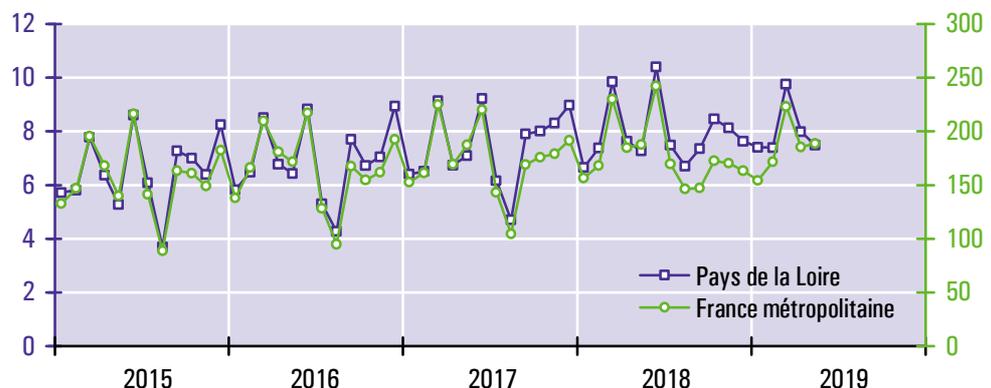
En mai 2019, 7 476 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une hausse de 2,8 % par rapport à mai 2018, cinq fois plus importante que celle observée en France métropolitaine (+ 0,5 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 4,4 % dans la région et de 1,2 % en France.

En mai, à l'instar des quatre premiers mois de l'année, le marché a été soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 18 % par rapport à mai 2018. Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (ménages et entreprises individuelles) se sont en revanche repliées de 8 %.

La désaffection à l'égard des motorisations gazole s'est poursuivie en mai. Pour la dix-septième fois au cours des dix-huit derniers mois, les ventes de modèles diesel ont reculé dans la région (- 5,4 % par rapport à mai 2018). Les modèles essence, dont les immatriculations ont augmenté de 6,5 % le mois dernier, ont représenté 56 % de l'ensemble des ventes de voitures. C'est deux points de plus qu'il y a un an.

Les immatriculations de voitures dotées de motorisations alternatives aux énergies fossiles se sont accrues de 19 % par rapport à mai 2018 (+ 18 % pour les modèles hybrides et + 22 % pour les modèles électriques). Au cours des douze derniers mois, elles ont représenté 8,1 % des ventes de voitures dans la région, contre 6,5 % un an auparavant.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

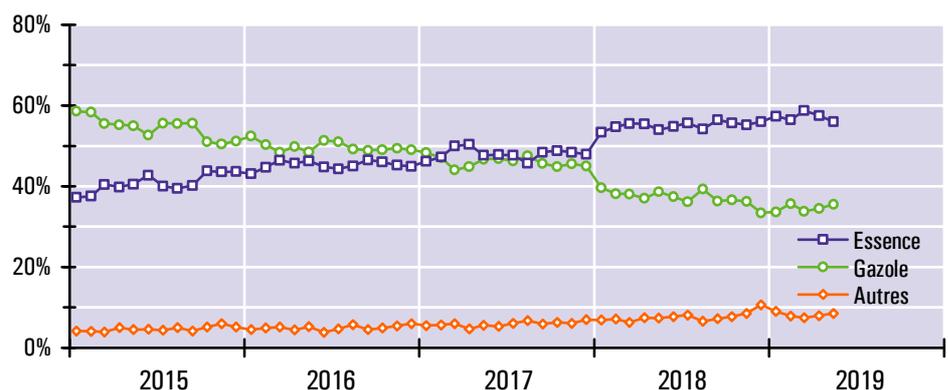
	Mai 2019			Juin 2018 à mai 2019		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 907	39 %	+ 3 %	36 804	38 %	+ 4 %
Maine-et-Loire (49)	1 471	20 %	+ 5 %	19 071	20 %	+ 7 %
Mayenne (53)	496	7 %	- 1 %	6 525	7 %	+ 2 %
Sarthe (72)	1 123	15 %	- 4 %	14 784	15 %	+ 1 %
Vendée (85)	1 479	20 %	+ 7 %	18 977	20 %	+ 6 %
Essence	4 183	56 %	+ 6 %	54 046	56 %	+ 15 %
Gazole	2 657	36 %	- 5 %	34 322	36 %	- 13 %
Hybride	490	6,6 %	+ 18 %	6 057	6,3 %	+ 31 %
Électricité	143	1,9 %	+ 22 %	1 711	1,8 %	+ 27 %
Autres motorisations	3	0,0 %	0 %	25	0,0 %	- 26 %
Personnes morales	3 506	47 %	+ 18 %	41 903	44 %	+ 7 %
Personnes physiques	3 970	53 %	- 8 %	54 258	56 %	+ 3 %
Ensemble	7 476	100 %	+ 3 %	96 161	100 %	+ 4 %

¹ Évolution entre les immatriculations de mai 2019 et celles de mai 2018

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

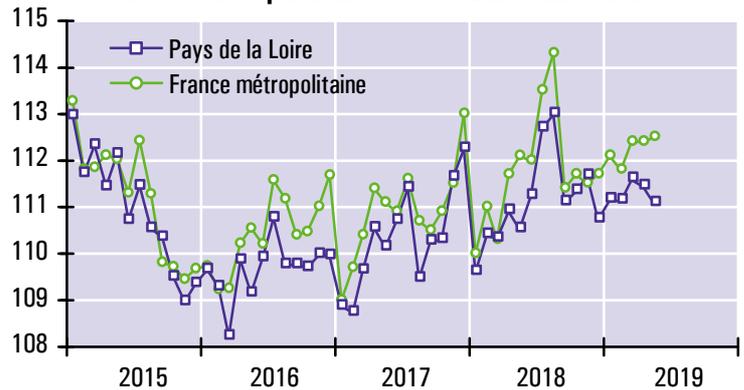


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en mai 2019 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 111,1 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 0,5 % par rapport à mai 2018. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

Le redressement des émissions depuis la fin de 2015 est un effet des durcissements successifs du bonus-malus écologique, de l'engouement pour les SUV et de la désaffection à l'égard du diesel. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet en effet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO₂ / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

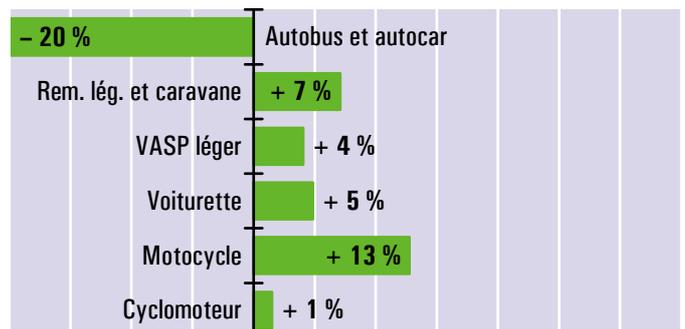
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations de deux-roues motorisés ont fortement augmenté par rapport à mai 2018 (+ 17 % pour les motocycles et + 26 % pour les cyclomoteurs). En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars est en baisse de 20 %, mais ses ventes se sont légèrement redressées en mai (treize unités vendues contre huit en mai 2018).

Le mois dernier, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été supérieures de 21,3 % à celles de mai 2018. Il s'agit de la dix-huitième hausse d'affilée, soit une série inédite depuis presque deux décennies (vingt-deux augmentations consécutives de novembre 1998 à août 2000). En cumul annuel, les ventes ont augmenté de 16 %. Le marché le plus dynamique est celui des camions (+ 23 %).

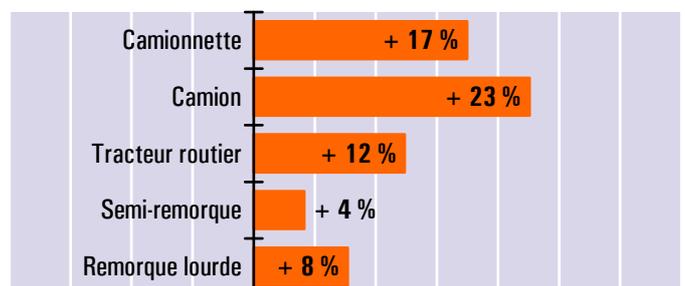
En cumul annuel, le machinisme agricole est bien orienté (+ 22 %). Néanmoins, les deux segments qui le composent ont connu des fortunes diverses en mai. Les ventes de tracteurs ont bondi de 52 %. Celles des autres engins agricoles ont, en revanche, reculé (- 2 %) pour la première fois depuis juillet 2018. Sur les douze derniers mois, le segment est en hausse d'un tiers.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

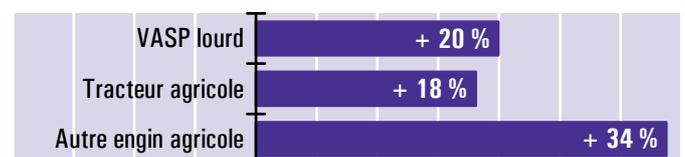
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (juin 2018 à mai 2019) et celles des mêmes mois un an auparavant (juin 2017 à mai 2018)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).